

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française portant
désignation de membres du Conseil d'administration de la Haute
Ecole de la Communauté française du Hainaut**

A.Gt 13-03-2002

M.B. 06-08-2002

Modifications :

A.Gt 08-12-04 (M.B. 08-03-05)

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 5 août 1995 fixant l'organisation générale de l'Enseignement supérieur en Hautes Ecoles, notamment l'article 66;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 29 juillet 1999 portant règlement de son fonctionnement, notamment l'article 10;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 22 juillet 1999 fixant la répartition des compétences entre les Ministres du Gouvernement de la Communauté française,

Arrête :

modifié par A.Gt 08-12-2004

Article 1^{er}. - Sont désignés membres du Conseil d'administration de la Haute Ecole de la Communauté française du Hainaut, pour une durée de cinq ans, eu égard à leurs compétences particulières dans le secteur professionnel en rapport avec les études concernées, les personnes suivantes :

- M. Serge Mondo;
- M. Bernard Harmegnies.

Article 2. - Le présent arrêté produit ses effets le jour de la rentrée académique 2001-2002.

Bruxelles, le 13 mars 2002.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :

La Ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de Promotion sociale et
de la Recherche scientifique,

Mme F. DUPUIS

